

est important de tenir compte de l'expérience des autres pays qui sont plus avancés que le Canada dans la mise en valeur des gisements sous-marins. Les pays dont les ressources se trouvent principalement au large des côtes ont rapidement adopté le prix mondial. Au Canada, comme tout le monde le sait, nous ne prévoyons pas atteindre le prix mondial mais seulement 75 ou 85 p. 100 de ce dernier. Aujourd'hui, le Conseil économique propose 85 p. 100 du prix mondial et le premier ministre de l'Alberta 75 p. 100.

Il est important de regarder ce qui se fait dans d'autres pays avant de procéder à la coûteuse exploitation des gisements sous-marins. D'autres pays n'ont pas à surmonter les problèmes que posent les icebergs et les courtes saisons de forage. Le Canada y est obligé, comme nous le savons tous. Le résultat est que nous ne nous rapprochons pas de notre objectif d'auto-suffisance. Les dispositions du bill C-48 nous en éloignent même.

Il y a un autre élément que j'ai mentionné en parlant des travaux au large de la côte est. Il est crucial car il concerne la situation des approvisionnements. Nous comptons sur le Moyen-Orient, le Venezuela et le Mexique principalement pour nos importations de pétrole. Parce que nous achetons le pétrole dans ces parties du monde, nos approvisionnements ne sont pas assurés. Cela a été particulièrement le cas au cours des deux ou trois dernières années. Mon collègue le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) traitera de ce point plus en détail. Je fais cependant observer que le Canada a eu une occasion inouïe de se libérer de cette dépendance étrangère. D'autres pays auraient sauté sur l'occasion et l'auraient exploitée avec enthousiasme. Le bill C-48 ne propose rien toutefois à cette fin. Ma première réflexion c'est que le gouvernement fédéral est tellement avide de revenus et de pouvoir qu'il retardera probablement la réalisation de ce projet fantastique.

Si nous devons nous tromper, que ce soit au moins du bon côté, en faisant le nécessaire pour nous protéger, ainsi que notre avenir, afin de ne plus dépendre de l'étranger et d'assurer l'autonomie que le Canada mérite.

J'ai dit que nous ne trouvions rien à redire à l'option de 25 p. 100 en ce qui concerne la Couronne. C'est une bonne chose d'avoir un intérêt de participation plutôt que fixe. J'approuve ces deux dispositions du bill.

Cependant, je m'oppose fermement à ce que cette option soit rétroactive en ce qui concerne les travaux d'exploitation et de développement qui se sont déroulés jusqu'ici. En 1977, le gouvernement canadien, pour encourager l'exploration dans les régions inexploitées du Canada et pour savoir quelles étaient nos réserves dans le Nord et aux larges des côtes, a offert une énorme déduction pour amortissement ainsi que certains droits d'option à l'intention de Petro-Canada. Ces droits d'option permettaient à la société d'avoir une participation de 25 p. 100 s'il n'y avait pas de découvertes importantes et un taux de participation canadienne inférieur à 35 p. 100.

Les mesures contenues dans ce projet de loi sont injustes, spoliatrices et immorales. En y réfléchissant, le gouvernement s'est contenté de dire que les résultats de la mer de Beaufort et d'Hibernia étaient trop importants, qu'il devait en profiter d'une certaine façon et ce, sans rien payer. Ce qui s'est passé, c'est que les diverses sociétés ont dépensé 5 milliards de dollars en travaux d'exploration au fil des ans.

M. Lalonde: C'est le contribuable canadien qui les a payés.

Pétrole et gaz du Canada—Loi

M. Wilson: Cinq milliards de dollars ont été dépensés et l'on donne aujourd'hui le droit à Petro Canada de prélever rétroactivement 25 p. 100 sans aucune compensation. Cela revient à voler 1.25 milliard de dollars aux sociétés qui ont mené leurs activités de bonne foi.

M. Lalonde: Allez voir en Norvège.

● (1610)

M. Wilson: A mon avis, les conséquences sont néfastes pour les compagnies qui explorent la mer de Beaufort. Cette façon d'agir est immorale et est un embarras pour le Canada. Nous agissons comme une république de troisième ordre dans nos relations avec des gens qui agissent de bonne foi.

Examinons-nous les répercussions à long terme de cette ligne de conduite?

Une voix: Commencez à vous conduire comme un Canadien.

M. Wilson: Si on entend enlever des choses rétroactivement, songez un instant qu'est-ce qui peut arriver à un régime enregistré d'épargne-retraite; songez à ce que fera votre voisin, parce qu'il s'agit de la même situation. On vous a accordé un dégrèvement, mais le gouvernement estime que vous avez été traité trop généreusement et il le réduit après vous l'avoir accordé. Telle est la situation de ces compagnies et elle est entièrement injuste.

Une voix: C'est une pure invention.

M. Wilson: Il n'y a pas de pure invention là-dedans. C'est écrit là noir sur blanc. Non seulement cette mesure aura un effet adverse sur les travaux d'exploration pétrolière et de mise en valeur du nord canadien, mais elle ébranlera la confiance des autres pays qui se méfieront des mesures que le gouvernement du Canada pourrait prendre à l'égard des investissements, ce qui retardera notre développement économique. Aux yeux du monde, nous venons de perdre la face et nous allons nous en ressentir pendant des années.

Avec ce bill, le gouvernement vient de changer les règles du jeu, de façon rétroactive. Le bill C-20, même s'il n'a jamais été adopté, était considéré par les chefs d'industrie comme le règlement sur lequel ils devaient aligner leurs activités. Il exonérait les compagnies de toute redevance pendant les trois premières années d'exploitation des réserves prouvées avant décembre 1982. Cette mesure avait pour but de stimuler la prospection et la production dans cette partie inexploérée du pays. Or, après avoir incité les compagnies à faire des travaux de prospection, le gouvernement décide tout à coup d'avancer l'échéance à décembre 1980, c'est-à-dire trois semaines après que le bill aura été adopté. Des programmes de développement qui avaient été conçus en fonction de la première échéance, soit décembre 1982, ont dû être supprimés. Les compagnies auraient pu comprimer leur calendrier d'activités afin d'être quand même exonérées des redevances, mais c'est impossible en trois semaines. Voilà un autre exemple de la fourberie du gouvernement.

Parlons un instant de l'autre objectif essentiel du Programme énergétique national, la canadienisation de l'industrie. De ce côté-ci de la Chambre, nous partageons ce point de vue et nous appuierons le gouvernement dans toutes les tentatives raisonnables qu'il fera pour accroître le nombre d'actionnaires canadiens dans l'industrie pétrolière. Il est impératif d'étudier